



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	10	0

**OBJET : 01-8 - ALLEE DU CHATAIGNIER  
- CHANGEMENT DE DESTINATION  
PROPRIETE COMMUNALE SITUEE  
AU NUMERO 9 - DEPOT D'UNE  
AUTORISATION D'URBANISME -  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme Pour le Maire

N°Enregistrement :

**975/12**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **30/03/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **03 AVR. 2012**

Pour le Maire,  
Par délégation du Maire,  
Ministre chargé des Affaires européennes,  
L'attaché principal,  
  
Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

**SEANCE du vendredi 23 mars 2012**

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOUI, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Alain BIGNONNEAU à M. Serge AMAR  
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA  
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI  
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ  
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOUI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

Par délibération du 25 octobre 2010, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition à l'amiable d'une propriété situé 9 allée du Châtaignier dont les références cadastrales sont section BL n° 218.

Cette propriété est constituée d'une parcelle de terrain de 298 m<sup>2</sup> et d'une maison individuelle datant des années 1920 (parcelle BL n°218), et d'une parcelle attenante propriété de la ville de 66 m<sup>2</sup> (parcelle BL n°217).

Cette acquisition avait pour but de poursuivre les aménagements déjà réalisés à savoir un parc de stationnement et un jardin public à l'entrée de ville.

Aujourd'hui, de nouveaux besoins sont apparus et il est envisagé d'utiliser le bâtiment pour créer des locaux dédiés aux services municipaux.

Des aménagements intérieurs sont projetés afin de rendre les locaux fonctionnels, de les adapter à cette nouvelle destination et enfin de répondre aux exigences du Code du Travail sans modifier les dispositions constructives existantes.

La création de deux portails permettant la clôture de la parcelle attenante, complète ces aménagements.

Le montant estimé des travaux nécessaires à ces aménagements s'élève à 60 000 Euros TTC.

Or, conformément au Code de l'Urbanisme, une déclaration préalable est exigée pour les travaux réalisés sur les constructions existantes, lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

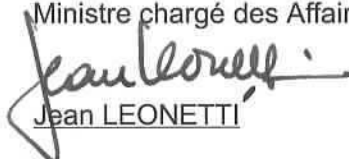
- **APPROUVE** le projet consistant à aménager les parcelles section BL n° 218 et BL n° 217, situées 9 allée du Châtaignier ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document permettant la réalisation de cette opération et constitutive de l'acte de construire notamment et sans que cela soit limitatif, la demande de déclaration préalable, la conformité ou la commission de sécurité.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,  
Ministre chargé des Affaires européennes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.01-8 - ALLEE DU CHATAIGNIER - CHANGEMENT DE DESTINATION PROPRIETE COMMUNALE SITUEE AU NUMERO 9 - DEPOT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de** 03/04/2012

**l'acte :**

**Date de réception de** 03/04/2012

**l'accusé de réception :**

**Numéro de l'acte :** DCM975-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20120323-DCM975-12-DE

**Date de décision :** 23/03/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public